

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Mercredi 26 juillet 2023

## RECONVERSIONS ET ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES : LANCEMENT DE LA VERSION BETA DE « FRANCE VAE »

Afin de faciliter les évolutions professionnelles et permettre une meilleure reconnaissance de l'expérience acquise, Carole GRANDJEAN lance aujourd'hui <u>France VAE</u>, la première version de la plateforme du futur service public de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Créée en 2002, la validation des acquis de l'expérience permet à chacun de voir son expérience reconnue par un titre ou un diplôme sans revenir sur les bancs de l'école ou passer par un dispositif de formation. Véritable levier pour le développement d'une carrière, ce dispositif a connu plusieurs freins : la procédure est longue (18 mois en moyenne), complexe et administrative. Par conséquent, avant la réforme de la VAE votée en 2022, 60% des candidats abandonnaient la procédure après le dépôt de leur dossier.

Le lancement de la plateforme vae.gouv.fr est la première étape de la réforme de la VAE initiée par la ministre dans le cadre de la <u>loi du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives</u> au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi.

« France VAE » portera le nouveau service public de la VAE et devient l'espace unique pour se renseigner, être accompagné et effectuer toutes ses démarches. Dès le mois de juillet 2023, plus de 50 acteurs institutionnels de la VAE – parmi lesquels les Régions, les certificateurs, branches professionnelles et Pôle emploi – sont rassemblés sur la plateforme pour permettre aux actifs de faire reconnaître leurs compétences sur près de 200 certifications dans 6 secteurs prioritaires : la santé, le sanitaire et social, la grande distribution, la métallurgie et le sport.

Cette première version de la plateforme fera l'objet d'un point d'étape à l'automne avant la création du service public France VAE en début d'année 2024.

Pour **Carole Grandjean**, ministre déléguée, chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels « La VAE est une seconde chance pour tous les non diplômés et un véritable levier pour les reconversions ou évolutions professionnelles, il était grand temps de la rendre plus simple et plus lisible.

Grâce à la réforme de la VAE et au service public que nous créons, nous voulons tripler le nombre de parcours de VAE d'ici à cinq ans et permettre à 100 000 personnes d'en bénéficier chaque année. »

## Contact presse:

Ministère délégué chargé de l'Enseignement et de la Formation professionnels

Pauline Wiener: 01 49 55 32 52 - sec.presse.cabefp@cab.efp.gouv.fr

Pour en savoir plus sur la réforme de la VAE : <a href="https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite